Image not found or type unknown

Intrusion du père de mes enfants dans la maison

Par **Isabelle Claudet**, le **01/07/2018** à **10:44**

Bonjour Maître ,Je suis séparée du père de mes enfants et depuis le 13 janvier 2017 , j'ai racheté sa part de maison . La vente s'est passée très difficilement. J'ai dit à mes enfants qu'il n'avait pas le droit de revenir , ce n'est plus chez lui . Il a profité d'un jour où je n'étais pas là pour rentrer , mon fils était là, et à pris plusieurs choses à la cave . Que dois je faire pour ne pas que ça se reproduise ?? Si je porte plainte , va t il en être informé ? Je vous remercie pour votre réponse. Bien cordialement. I.Claudet

Par **fabrice58**, le **01/07/2018** à **13:37**

Bjr,

Votre fils lui a ouvert la porte ? Bien évidemment, il sera informé de la plainte; c'est la moindre des choses mais sans effractions ni preuves de vol, ça risque de ne pas aller loin.

cdt

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés